

Le lanceur d'alerte alsacien !

HEBDi

FEVRIER 20 - N°113



R 29252 113 -3,90 - 24168



2020 : On prend les mêmes et on continue !



**Sexe et pognon
à la FFB67**

**Les bénévoles
des associations
sportives sacrifiés**

**Le corbeau de
Mooslargue**

Bouc en or à Saverne

**1870-1871 en Alsace-
Moselle : annexion
ou libération ?**

ETC.

MOOSLARGUE

Le corbeau est démasqué, La surprise est de taille !

Depuis plusieurs années dans le Sundgau, le petit village de Mooslargue (420 habitants) fait parler de lui par les frasques de son maire et les messages intrigants d'un corbeau (cf. nos articles sur Hebdi.com)

Pascal Sommerhalter est élu maire du village en 2014, il devient rapidement une nouvelle star politique comme seul le Sundgau (et Schiltigheim) sait en fabriquer... (Jean-Luc Reitzer, Paul Mumbach, etc.)

Dès le premier conseil municipal, le maire subit un premier revers quand son colistier Mathieu Lavarenne est élu premier adjoint contre son avis. Un premier adjoint de cohabitation, c'est inédit.

L'ambiance en mairie restera tendue pendant tout le mandat, sur onze conseillers municipaux au départ, cinq sont détournés du maire qui en est à son troisième premier adjoint, les deux premiers ont démissionné... Avant les élections municipales de 2014, Robin Burglin, lui-même candidat, avait créé un blog « Blog indépendant sur la commune de Mooslargue » ayant pour seule ambition de commenter la vie du village.

Depuis l'auteur du blog s'étonne régulièrement du comportement du maire et devient le seul contrepouvoir au village. Il explique entre autres comment en 2018 le maire a été obligé d'avouer en conseil municipal qu'il a été auditionné par la brigade de recherche de la gendarmerie pour détournement de fonds public. La commune sera obligée de restituer 38 200 € de subventions au Conseil Départemental et aux services de l'État.

Plutôt que de faire un mea-culpa, Pascal Sommerhalter parlera de "Comportement malveillant et vindicatif", "frustration, dans le seul but de vengeance", "délation et dénonciation" de certains villageois...

Le maire aime se faire passer pour une victime en dénon-

çant d'autres personnes du village.

C'est en tant que victime permanente qu'il puise dans les deniers publics en se faisant voter une délibération qui lui permet de recourir au conseil d'un avocat qu'il peut choisir, le tout « pour un montant indéterminé ». Comme s'il anticipait ce qui allait encore venir.

Depuis le budget "frais de contentieux" a explosé ces trois dernières années.

Le maire a également l'habitude d'arranger les rapports du conseil municipal, à son avantage bien sûr... des agissements répréhensibles !

Les Mooslarguais n'ont pas besoin de tout savoir ?

C'est pour cela que plusieurs conseillers municipaux ont régulièrement refusé de signer des comptes-rendus !

Le « Blog indépendant sur la commune de Mooslargue »

“
La commune sera obligée de restituer 38 200 €”

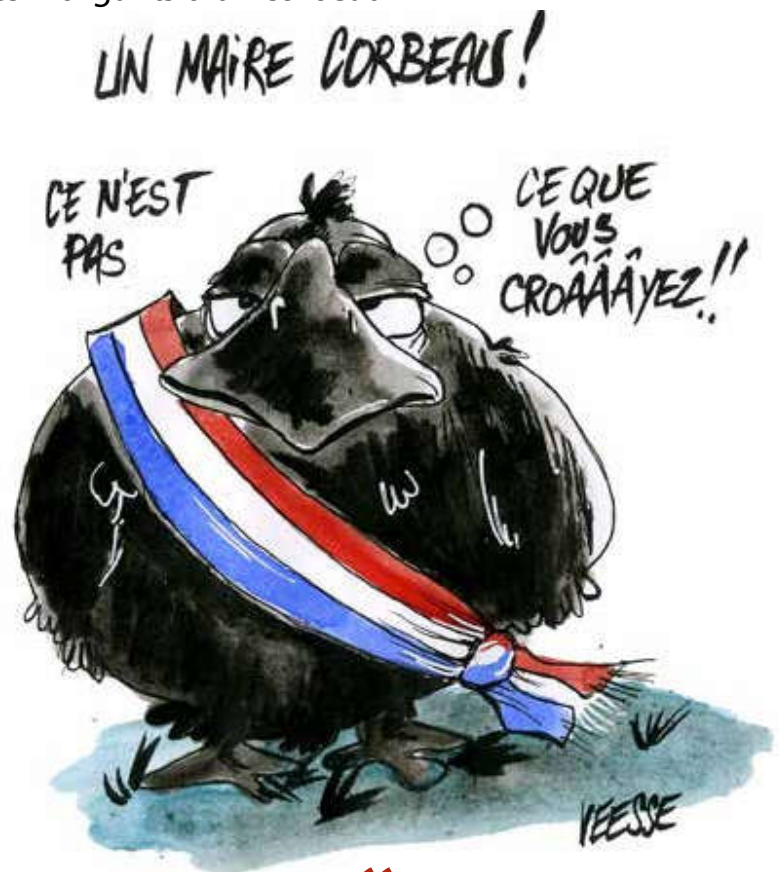
raconte également comment le maire a prêté de fausses déclarations à la procureure de la République. Le maire prétend que quand il a porté plainte contre l'auteur du blog, la magistrate a notifié un rappel à la loi à Robin Burglin. C'était un mensonge puisqu'après vérification auprès du Bureau d'Ordre pénal de TGI, la plainte du maire est classée sans suite !

Le maire a également attaqué l'auteur du blog quand

celui-ci a publié l'un de nos articles, par contre Hebdi n'a pas été inquiété. Tout cela ressemble à du harcèlement contre le blog d'opposition afin de le faire taire !

Une autre fois, il s'est allié à la secrétaire de mairie pour attaquer Robin Burglin. Une plainte a été déposée quand le site a publié des vidéos du conseil municipal où l'on aperçoit la secrétaire. Ces deux-là semblent oublier que les séances sont publiques et peuvent légalement être filmées et diffusées...

À partir de 2015 apparaissent deux nouveaux blogs : « Mooslargue2015 » et « la-traviata ». Contrairement au blog de Robin Burglin, ces deux publications sont des blogs anonymes, il y a un corbeau à Mooslargue. Internet est rapidement inondé de plus de 400 articles. Les



“
Ces deux villageois semblent avoir le défaut de s'opposer au premier magistrat !

deux blogs se renvoient des informations à la gloire du maire et contre ses opposants, principalement contre l'ex-premier adjoint Mathieu Lavarenne et Robin Burglin. Ces deux villageois semblent avoir le défaut de s'opposer au premier magistrat !

Lorsque le premier blog anonyme commentait les comptes-rendus du conseil municipal ("Mathieu Lavarenne demande des comptes à la Municipalité... dont il fait partie !!!! C'est incroyable

!"), le deuxième reprenait les commentaires en faisant mine de découvrir l'existence du premier (« je viens de découvrir un autre blog que le mien sur Lavarenne... ») en y ajoutant quelques commentaires.

Puis le premier blog relançait ("un ami m'a fait remarquer la présence d'un autre blog que le mien sur Mooslargue et plus précisément sur Lavarenne")... avec une nuée de faux commentateurs (une quarantaine en tout), tous à charge, en utilisant des prénoms de villageois pour semer le trouble. Sans oublier les nombreux "like" que le corbeau s'attribue. On n'est jamais mieux servi que par soi-même.

Quelques citations du corbeau : "Je ne peux qu'être d'accord avec notre maire", "bon courage, au Maire et à ses Adjoints", "bravo la mairie!", "Notre Municipa-

lité a tenu promesse", " Je suis contente d'avoir un Maire qui tient compte de ce qu'on lui dit et qui agit en conséquence.", "Quelle surprise... Notre maire Pascal Sommerhalter et sa famille ont été filmés par FR3 lors de la ré-élection du député Jean-Luc Reitzer" ...

Le corbeau et ses deux blogs ne font pas l'unanimité, même les responsables du quotidien l'Alsace l'ont contraint de ne plus reprendre leurs articles...

“
Le corbeau serait-il un élu ou le proche d'un élu qui a accès aux documents publiés en mairie ?”

Le corbeau a alors les mêmes réactions de victimisation que le maire de Mooslargue : « Je suis dans l'obligation de les enlever (les articles de l'Alsace). Pourquoi ? D'autres le peuvent et pas moi ... Je ne comprends pas ... ».

Sur ses sites, le corbeau prétend n'avoir aucun contact avec la municipalité pour donner des conseils : "si qqn de la municipalité me lit : je sais que vous avez beaucoup de travail..." Quand certains conseillers demandent au maire d'attaquer ces deux blogs anonymes, il refuse, une position en totale contradiction avec les poursuites contre Robin Burglin et son blog indépendant !

Ce dernier se retrouve assigné au tribunal civil pour préjudice d'image, référencement abusif et « parasitisme » contre la commune de Mooslargue. Pourtant le corbeau a également utilisé le nom du village et même les armoiries officielles de la municipalité.

Pascal Sommerhalter avait à l'époque affirmé qu'il "veillerait à ce que les armoiries ne soient plus utilisées" (conseil

municipal du 29/12/2017), mais dans ce cas, il estime finalement que : "Il n'y a rien de délictuel dans ça, je ne vois pas où est le problème." (conseil municipal du 28/09/2018). Une soudaine complaisance bien surprenante!

Les sites du corbeau et leurs commentaires obsessionnels s'attaquent gratuitement et a priori sans raison à l'association Mattagumber, une troupe bien connue dans la région pour ses bons spectacles et animations. Le maire a accusé cette association de complot politique avant de décider de l'expulser des locaux communaux. L'association a demandé plusieurs droits de réponse en vain, ce n'est qu'après une plainte en gendarmerie, que le corbeau craignant une suite judiciaire en publie un...

L'explication de cet acharnement contre l'association s'explique simplement : elle est présidée par la mère de Mathieu Lavarenne !

Des villageois s'étonnent lorsque le corbeau répond aux questions posées directement au maire : ainsi au mois de mai 2017, Robin Burglin avait écrit aux élus pour souligner le danger des jardinières qui condamnent les trottoirs sur les ponts du village, aucune réponse de la municipalité, mais une publication du corbeau dès le lendemain matin accompagné du dessin d'un "fééééérique minion: La Féé Pachier". (mettre ici copie d'écran)

Tout aussi étonnants, les deux blogs publient des documents dans une forme que seuls les élus de la commune possédaient.

Le corbeau serait-il un élu ou le proche d'un élu qui a accès au document publié en mairie ?

C'est sur cette base que les gendarmes de Ferrette ont recherché les auteurs du blog via les adresses IP utilisées.

Le corbeau avait bien utilisé le réseau TOR qui permet d'anonymiser les connexions, mais trop pressé de réagir sur certains points, il oubliait parfois de l'utiliser ce qui l'a trahi.



Nous nous sommes procuré des documents issus de l'enquête, la surprise est de taille. On y lit "un corbeau diffame, par l'intermédiaire de deux blogs, M. LAVARENNE Mathieu".

Les gendarmes ont obtenu les adresses IP de la personne qui est à l'origine des deux blogs qui agit sous les pseudos « Claire90fontaine » et « latraviata ».

Les IP proviennent d'un compte Orange à l'adresse postale du maire et au nom de son épouse !

Sachant que le maire a toujours entretenu la confusion en utilisant soit l'adresse de sa femme ou celle de l'étude de notaire où il travaille pour se faire envoyer des courriels officiels de la mairie...

Pascal Sommerhalter est interrogé par les gendarmes, ses réponses sont confuses et déroutantes :

« - Question : êtes-vous le « créateur » de ces pseudonymes et blogs ?

- Réponse : non

- Est-ce que des articles ont été publiés sur ces blogs depuis votre domicile ?

- Réponse : Sûrement

.../...

- Question : est-ce quelqu'un de votre entourage ?

- Réponse : Je ne souhaite pas répondre à cette question »

Concernant le document que seuls les élus possédaient, le maire répond : « Je n'ai jamais nié qu'il s'agit de mon exemplaire. Bien évidemment après un conseil municipal houleux, je montre mon exemplaire à ma conjointe et il "traîne" à la maison... »

Pascal Sommerhalter tenterait-il de se défausser sur les membres de sa famille ?

Donc dans l'absolu, les articles proviennent-ils de la mairie ?
Réponse : Rien, sinon que M. LAVARENNE est un homme public, tout ce qui est politique est librement soumis à la critique. Cela s'appelle le débat démocratique.
Question : Sur le site de la mairie de Mooslargue, divers documents téléchargement libre, est-ce exact en autres les délibérations du conseil municipal ?
Réponse : Oui absolument
Question : Ces documents sont-ils publiés en couleur ou en noir et blanc ?
Réponse : Je n'en sais rien, je ne comprends pas le sens de votre question.
Question : Les délibérations ont des titres en bleu ainsi que des armoiries ?
Réponse : Oui
Question : Est-ce que ces éléments sont également en couleur sur les autres documents ?

“
Pascal Sommerhalter tenterait-il de se défausser sur les membres de sa famille ?”

Autre passage surprenant :

- « Savez-vous qui est ou qui sont les créateurs de ces blogs et des pseudonymes ? »

- « Je ne souhaite pas répondre à cette question » .../... « Les hommes politiques sont librement soumis à la critique. Cela s'appelle le débat démocratique. »

Étonnant pour un maire qui fait tout pour étouffer son opposition sous une avalanche de procédures judiciaires !

Conclusions transmises au procureur : « L'enquête permet de déterminer que les faits sont perpétrés depuis le domicile de SOMMERHALTER Pascal et bien que ne reconnaissant pas en être l'auteur, les éléments laissent à penser qu'il en est l'auteur ou tout du moins le complice." "[Pascal SOMMERHALTER] laisse planer le doute quant à

l'auteur des articles entre sa conjointe et lui. Cependant, il reconnaît avoir eu connaissance d'un commentaire non approuvé et donc non publié par le titulaire du blog [...]. Seule la personne ayant les identifiants de connexion pour la gestion du blog a la possibilité de voir ce commentaire donc cela confirme que M SOMMERHALTER possède ces identifiants ».

Lors du dernier conseil municipal, comble de la victimisation, le maire tente lui-même de se poser en victime d'un soi-disant "corbeau", sous prétexte que quelqu'un aurait transmis à son employeur un tract, déjà diffusé publiquement et signé ! Heureusement que le ridicule ne tue pas...

Pascal Sommerhalter est employé dans un cabinet notarial à Mulhouse, espérons que ses méthodes professionnelles sont plus respectueuses des lois et de la moralité que ses méthodes électorales.

Le grand gagnant de cette histoire est certainement son avocat, sur ordre du maire il engage des actions qui n'ont aucune chance d'aboutir.

Les perdants sont sans nul doute les Mooslarguais, qui vont payer les délires du corbeau par leurs taxes...

TH